

[Spam]

De: "Marielle MORETEAUD" <moreteaud.marielle@gmail.com>
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

25/01/2019 00:03

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite dans "l'ancien chemin de Sceaux", située à proximité de la distillerie, avec mon compagnon, ma fille d'un an et un projet de deuxième enfant.

Je suis bien évidemment totalement contre l'ouverture de cette distillerie.

Je tiens à vous faire part de mon énorme inquiétude quant à l'avenir de notre famille. En effet, si la distillerie ouvre, nous serons dans l'obligation de déménager (il est hors de question que l'on respire de telles cochonneries) et notre maison (que nous avons acheté il y a 15 mois) sera revendu une misère

Nous aurons donc perdu en quelques mois toutes nos économies, mais quel est le prix à payer pour être en bonne santé?

J'aimerais savoir, quelles personnes seraient capables de vivre à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau d'une usine aussi toxique? Laisseriez-vous vos enfants jouer dans votre jardin? Mangeriez-vous en famille dans votre jardin à côté de cette belle cheminée?

Pour toutes ces raisons, je considère que cette distillerie ne doit pas être réouverte. Et que le projet doit trouver un autre lieu.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Marielle MORETEAUD.

Enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

De: pinatel.nathalie@laposte.net

25/01/2019 09:35

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Le 25 Janvier 2019

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

J'habite 685 allée des mésanges à Saint-Maximin, rue située à proximité de la distillerie.

Je tiens à vous faire part de mon opposition quant à la réalisation de ce projet.

Le traitement des effluents vinicoles va forcément engendrer :

- Des nuisances parasitaires avec le développement de grandes quantités de mouches, développement de souches résistantes aux produits chimiques
- Des nuisances olfactives avec des odeurs et des fumées permanentes. Ce qui est totalement incompatible avec les habitations pavillonnaires situées à quelques dizaines de mètres.
- Des nuisances en terme d'image avec la dépréciation de l'immobilier, la dégradation de l'attractivité de St Maximin, l'impact sur l'image de la Basilique
- Des nuisances sanitaires avec l'utilisation de produits chimiques notables ou inflammables
- Des nuisances environnementales avec le rejet de gaz à effet de serre, le rejet d'effluents dans le ruisseau des Fontaines, affluent du fleuve Argens, le risque de pollution des nappes phréatiques, la dégradation d'un site Natura 2000, la destruction d'espèces protégées.

Pour toutes ces raisons, je suis contre ce projet d'exploitation de la distillerie.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique et vous demande d'accuser réception de cet email afin de m'assurer que mes observations ont été prises en compte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Nathalie Pinatel

Non au projet de la distillerie

De: "Jean-Louis DONZEL" <outlook_7732C742ED696914@outlook.com>

25/01/2019 10:48

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint Maximin la Sainte Baume.

J'habite, avec mon épouse, dans l'allée des tourterelles située à proximité de la distillerie.

Je tiens à vous faire part des nuisances apportées par ce projet. Nuisances écologique. Nuisances olfatives (troubles de voisinage). Nuisances sonores dues aux bruits provenant de la torchère, provenant du passage répété de poids lourd. Nuisance sur la santé de l'ensemble des riverains. (présence d'une école en face de la distillerie)

Pour toutes ces raisons je considère que ce projet est néfaste pour l'ensemble des riverains.

Je vous serais

reconnaisant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique Je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur l'expression de ma respectueuse considération.

Donzel Jean Louis

AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE SAINT-MAXIMIN

De: "Gérard Cunis" <gege.stmax@yahoo.fr>

25/01/2019 10:58

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je m'adresse à vous dans le cadre de l'enquête publique concernant la demande d'installation et d'exploitation d'une usine de traitement des effluents vinicoles au sein de la distillerie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, route de Barjols.

Je tiens à vous faire connaître ma totale opposition à ce projet.

Compte-tenu que l'ancienne distillerie a cessé ses activités depuis plusieurs années, pour la plus grande satisfaction des riverains, de nombreux terrains limitrophes ont été ouverts, par l'équipe municipale, à l'urbanisation. Dans ce cadre plusieurs dizaines de maisons individuelles y ont été construites accueillant de très nombreux habitants et d'autres sont encore envisagées aujourd'hui.

Le principal fondement de mon opposition est le suivant : est-il vraiment judicieux d'installer un tel type d'industrie dans un quartier résidentiel ?

Si le traitement des effluents vinicoles est nécessaire, la localisation de cette activité ne devrait-elle pas être imaginée dans une véritable Zone Industrielle dans le Var ou les Bouches-du-Rhône ?

Car le traitement des effluents vinicoles n'est pas une activité ordinaire. Elle génère des nuisances de toutes sortes : olfactives, paysagères, parasitaires et sanitaires.

Elle va engendrer également d'importantes nuisances sonores liées au développement de la circulation de camions venant -au minimum- de tout le département.

La commune dispose d'une renommée considérable en raison de l'implantation de la Basilique, de l'existence de la grotte où aurait résidé Marie-Madeleine et fait, désormais, partie intégrante du Parc National de la Sainte-Baume.

On comprend mal, dans ces conditions, le projet d'installation de cheminées fumantes 24h/24, les émanations permanentes d'odeurs de fermentation, le développement accru d'insectes en particulier de mouches, le rejet de résidus par dizaines de mètres cubes dans l'affluent de l'Argens.

Comme vous le savez, notre belle région est régulièrement traversée par des vents, souvent violents. Qu'en sera-t-il des émanations et des fumées ? Elles iront là où le vent les portera !

C'est dire que ce projet risque d'engendrer des nuisances à une très grande partie de la population.

Les auteurs de ce projet d'implantation d'une usine de traitement des effluents vinicoles n'ont sans aucun doute pas pris en compte le coup - j'aurais du dire le coût - porté à la dépréciation de l'immobilier dans l'ensemble de ce quartier résidentiel, avec son éventuelle réalisation.

Pour tous ces motifs je vous invite, Monsieur le Commissaire enquêteur, à créer les conditions pour que les nombreuses voix qui s'élèvent contre ce néfaste projet, soient entendues et conduisent à l'abandon de celui-ci.

Je vous remercie pour l'attention que vous allez réserver à ma requête.

Bien cordialement,

Gérard CUNIS

225 Chemin de la Farigoulette (ex 509 Chemin des Bergers)

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

pétition distillerie

De: "dominique charriere" <domicharriere@hotmail.fr>

25/01/2019 11:47

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

je dis non au projet!!!! pollution, nuisances sonores,etc inadmissible aupres des riverains ,NON

ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET DISTILLERIE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

De: Mumu <mrl2308@gmail.com>

25/01/2019 12:06

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume. J'habite Allée des Romarins à proximité (vol d'oiseau) de la distillerie, je vis seule.

Je tiens à vous faire part de mon opposition concernant ce projet qui va détruire notre qualité de vie. Je suis retraitée et de surcroit handicapée, ayant fait une rupture d'anévrisme au cerveau je suis atteinte de la double Pathologie Poumons-Coeur. En effet l'hémorragie a abimé la partie du cerveau qui commande les poumons et qui par cascade abime le coeur. Il m'a été formellement déconseillé de vivre dans une région polluée et mon neurochirurgien, mon pneumologue et mon cardiologue trouvent parfait que je vive dans un endroit sain pour les poumons.

Je rajoute les nuisances sonores, de mon jardin j'entends déjà le flux des voitures sur l'auroroute, alors les camions se succédant pour aller à la distillerie nous infligeront la double peine pollution et nuisances sonores.

Je vis sur cette commune depuis 1994, car je voulais vivre en harmonie avec la nature et dans un milieu naturellement sain avec une meilleure qualité de vie et j'ai quitté Marseille pour réaliser mon rêve.

Pour toutes ces raisons, je considère que cette usine ne doit pas être implantée dans un lieu entouré d'habitations, il existe bien quelque part un endroit où elle pourra être faite sans gêner toute une population...

Beaucoup d'enfants vivent ici, laissons les grandir dans un environnement sain, ils sont l'avenir et ne leur laissons pas un ciel tout gris, aidez-nous Monsieur le Commissaire Enquêteur à leur repeindre un ciel tout bleu...

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Madame RAFFAELLI-TONDU Muriel

Contre le projet de la distillerie Saint maximin

De: "Elodie Cachard" <elodie.cachard@hotmail.fr>

25/01/2019 13:05

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous fais part de mon avis défavorable concernant le projet de remise en service de la distillerie de Saint Maximin la Sainte Baume

Pour votre parfaite information, nous sommes un couple avec 1 enfant en bas âge , bientôt un deuxième d'ici fin février et nous faisons parti des futurs propriétaires du nouveau lotissement chemin de regalette. Notre maison sera donc située à quelques mètres à peine de la distillerie. Nous nous réjouissons de nous y installer courant printemps 2019.

Avec ce projet d'usine qui vient subitement tout bouleverser, ce n'est plus la même histoire qui s'écrit.

Je tiens à vous informer de notre grande inquiétude quant à ce projet de réhabilitation dont nous venons de prendre connaissance, ces inquiétudes sont multiples et réelles :

-Nuisances olfactives,odeurs nauséabondes (nous serons alors contraint de rester cloîtré chez soi et ne pas pouvoir profiter de notre jardin)

-Nuisances sonores (usine qui va tourner H24, un flux élevé de transports de marchandises)

-Danger pour notre santé, présence de produits cancérigènes CMR,risque de pollution des nappes phréatiques. Quel bel avenir pour nous et nos enfants qui pensions profiter de ce bel environnement varois.

-Danger pour notre sécurité routière sur la départementale route de Barjols qui se situe juste à la sortie de notre lotissement(flux permanent de camions vers la distillerie, risque de collision accentué)

-Présence d'une école à proximité

-Troubles visuels au niveau du paysage local et plus largement de Saint Maximin (rejet fumée etc)

-Dépréciation immobilière des biens aux alentours et plus collectivement la ville de Saint Maximin.

De plus, lorsque le projet de réhabiliter la distillerie a été mis en place, il ne tenait en aucun cas compte de ce nouveau lotissement en cours de construction.

Vous comprendrez aisément que nous avons décidé d'emménager dans cette jolie ville en développement avec le projet "d'être à la campagne", à la recherche de la tranquillité et ne pas "subir" ce type d'usine à deux pas de notre lotissement.

Il va de soit que l'attractivité de Saint Maximin ne sera plus au rendez-vous si cette usine voit le jour.

Pour toutes ces raisons je m'oppose fermement à cette distillerie qui n'a aucunement sa place à cet endroit à proximité d'un quartier résidentiel.

Je vous serai très reconnaissante de bien prendre en considération mes remarques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Cordialement

Elodie Parmentier

elodie.cachard@hotmail.fr
0678195109

Distillerie

De: sylviane.taupin@free.fr

25/01/2019 15:33

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

M. Le Commissaire Enqueteur

Veillez prendre en compte mon Non concernant

La réouverture de le distillerie

Causes: nuisances sonores

Odeurs olfactives

Polutions

Bonne reception

Mme TAUPIN

Envoyé depuis mon mobile Huawei

Enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

De: "Anne PRUNIER" <anne.prunier@st.com>

25/01/2019 17:07

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite a Seillons Source d'Argens, depuis 14 ans. Je travaille a Rousset en qualité d'ingénieur chez St Microelectronics. Je suis mariée et j'ai 3 enfants. 2 scolarisés a Seillons, un collègue de saint Maximin la sainte baume

Je tiens à vous faire part de mes doutes quant à la réalisation du projet.

En effet, je prends tous les jours la D560 qui passe devant le site de la distillerie. Cette route est déjà surchargée, elle permet de relier les villages environnements et Saint Maximin la sainte Baume, poumon de l'activité locale.

Sur cette route circulent déjà des camions, les bus scolaires qui desservent Barjols, Seillons, Brue Auriac. et toutes les voitures individuelles. Une augmentation du nombre de camion serait ingérable.

D'autre part, La D560 arrive à Saint Maximin, après le pont de l'autoroute sur la D560A, départemental complètement saturée aujourd'hui, desservant les zones d'activités de Saint Maximin, un lycée professionnel, un lycée général, une école maternelle et primaire.

Je rajouterai que sur cette portion de route arrivent et repartent tous les bus de Saint Maximin car la gare routière se trouvent derrière le lycée général.

Je ne vois pas comment un tel projet peut être compatible dans cet environnement rural. Une zone industrielle serait plus adaptée.

A Rousset, par exemple il y a aussi des friches industrielles qui pourraient être reconverties par exemple, et l'infrastructure routière est déjà existante (nombreuses plateformes de logistique), ainsi que le nécessaire pour le traitement des rejets (station épuration..)

Pour toutes ces raisons, je considère que l'implémentation de ce projet n'est pas viable sur le site de l'ancienne distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération [

Anne PRUNIER

Avis défavorable à la mise en route de la Distillerie de St Maximin la Sainte Baume

De: "hanan bereffas" <hananbereffas@hotmail.fr>

25/01/2019 18:24

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume, dont j'ai pris connaissance le **24 janvier 2019**, lors du suivi de chantier de notre maison, Impasse du clos de la Régalette 83470, qui se situe à proximité immédiate de la distillerie.

Je suis tellement sidérée, que j'ai passé ces dernières 48h à essayer de trouver le maximum d'information concernant ce projet « qui sort de nulle part »...

Nous avons signé l'acte définitif le 18 décembre 2018 soit près d'un mois aujourd'hui, et à AUCUN moment ce projet n'a été porté à notre attention.

Pour information, la condition *sinequanone* lié à l'achat de la parcelle sur le lotissement de la Régalette était le non fonctionnement et/ou mise en route de la distillerie, sujet que le vendeur du terrain m'a confirmé en balayant toutes mes inquiétudes à ce propos « le site est classé et sera certainement transformé en musée, il n'y aura pas de remise en route surtout avec les nouvelles habitations. Soyez tranquilles ! »

La multitude de documents existants depuis voilà près de 3 ans ou plus, et que je découvre ces dernières 24h, me donne le tournis...

Comment un projet aussi avancé en terme de sollicitation et demande d'autorisation : INAO, ARS, DDTM, DREAL, et autres n'a pas été porté à notre connaissance ?

Nous avons tenté de joindre l'agent immobilier qui nous a présenté le projet, Bremond Habitat ayant cessé l'activité, il a travaillé chez ABC immo à St maximin tout en continuant à nous appeler jusqu'à la signature pour mener à bien la vente et contacté hier par téléphone, il a quitté St maximin et ses fonctions pour un tout autre projet personnel et a manifesté sa plus grande stupéfaction quant au projet de réouverture de la distillerie...

J'estime que le droit d'information n'a pas du tout été respecté d'autant plus qu'on ayant signé le mois dernier, nous aurions pu avoir ces informations, l'enquête public paraissant quelques jours plus tard.

Nous n'habitons pas la région, et nous avons le sentiment d'avoir été dûment escroqué (le mot est sans doute fort mais révélateur de la situation que nous subissons).

Je n'insisterai sans doute pas assez sur le fait que notre achat était conditionné à la non remise en route de la distillerie, comment est-ce possible d'infliger cela à une résidence pavillonnaire limitrophe et ne pas avoir nommément prévenu les acheteurs, vous pensez bien que je n'aurai JAMAIS signé l'acte de vente le 18 décembre 2018 si tout cela avait été porté à ma connaissance !

Je ne reviens pas sur l'ensemble des nuisances et/ou risques à court, moyen et long terme.

Il est nécessaire aujourd'hui d'établir une responsabilité quant à cette situation : le vendeur était-il informé ? si non, avait-il autorité en la matière de nous ASSURER le non fonctionnement de la distillerie ? car c'est là que le bât blesse : LA DISTILLERIE NE DEVAIT PLUS FONCTIONNER ! preuve en est, l'agent immobilier qui nous a fait signer le terrain qui est surpris de la situation (en date du 24 janvier 2019).

Il serait bon d'effectuer une enquête d'antériorité car j'ai des échanges par courriels (que je tiens à votre disposition si besoin) qui mentionnent en date du vendredi 7 juillet 2017, qu'un nouveau projet de lotissement est en cours et sera disponible dans un délai de 6 mois minimum.

Si nous effectuons un échéancier :

- annonce de la vente des terrains le 7 juillet 2017 par le vendeur immobilier

- mise à disposition des terrains prévue pour décembre 2017 d'après le vendeur immobilier

- en mars 2018, le lotisseur était en attente de la conformité du lotissement de la mairie. Je m'en souviens parfaitement car le vendeur nous pressait de déposer le permis de construire de la maison alors que la mairie nous disait ne pas avoir encore attribué encore la conformité du lotissement, d'ailleurs il me semble qu'à ce jour la conformité du lotissement est partielle car il manque les enrobés

Et qu'est-ce que nous apprenant dans le Rapport d'examen de recevabilité du 15 novembre 2018 ? qu'Azur Bio a effectué des demandes depuis octobre 2017 à IAO, ARS, DREAL, etc... alors que pour nous, acheteur, il s'agissait de la mise à disposition des terrains.

Il y a eu 2 « combats » menés en parallèle (les dates l'attestent) de la part du vendeur des terrains et de

AZUR BIO:

- soit AZUR BIO a eu connaissance des constructions et s'est empressé de faire valider la remise en route de la distillerie

- soit le vendeur a eu vent des diverses et innombrables demandes aux autorités adéquates de la remise en route de la distillerie de la part de AZUR BIO, et s'est empressé de trouver « des poires » pour acheter les terrains du lotissement du Clos de la Régalette, en soutenant que la Distillerie ne sera pas fonctionnel ni aujourd'hui ni demain...la tromperie dans ce cas est clairement manifeste

Il faudrait vraiment apporter de la clarté car l'un dans l'autre, nous, futurs, riverains du clos de la Régalette sommes les dindons de la farce et la **TROMPERIE** est clairement manifeste avec une volonté délibérée de nous cacher le projet de la mise en route de la distillerie, **notre achat n'est pas réalisé en connaissance de causes** et au vu des dates de demandes d'autorisation d'AZUR BIO, il est inconcevable qu'aucun « interlocuteur » n'ait eu connaissance de ces faits ! Car je le réprécise aujourd'hui « personne » n'était informée (Mairie, Urbanisme, Elus, le vendeur des terrains, le Président de l'Agglomération Provence Verte, le Notaire de St Maximin, l'agent immobilier... « on ne savait pas » me répond-ton, c'est incroyable !)

Quel aurait dû être la procédure à suivre de la part du vendeur des terrains par rapport à ses acheteurs ? Et quelles sont les responsabilités du vendeur par rapport à nous, acheteur ? Quelle est la Responsabilité de la Mairie pour avoir délivrer des Permis de Construire ? **Qui a failli à son devoir d'information à notre encontre (nous, acheteurs) alors que des signatures d'acte d'achat des terrains étaient en cours sans aucune mention de ce projet?**


Merci par avance de votre aimable considération et pour les réponses que vous voudrez bien apporter à mes demandes, nombreuses, certes, mais légitimes

Merci également de bien vouloir intégrer la suite de mes observations au dossier de l'enquête publique.

PS : Je réitère ma participation à vous faire suivre l'ensemble des échanges de courriels avec le vendeur si cela permet d'avoir des éclaircissements de la situation

Je vous adresse, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Mme & Mr MELOT

 Garanti sans virus. www.avast.com

[Spam] Distillerie Saint Maximin

De: "Chrisfred EHRHART" <chrisfred8@hotmail.fr>

25/01/2019 19:15

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint Maximin La Sainte Baume.

Je n'habite pas Saint Maximin mais je suis très attachée à cette ville. En effet une de mes tantes, avec qui je suis très proche, y habite (quartier rebebeou, près de la distillerie), je suis donc amenée à m'y rendre régulièrement. De plus mes trois enfants y passent une grande partie des vacances d'été...

Je suis donc inquiète personnellement pour ma tante, son mari, leurs enfants et aussi pour les miens quand ils y passent plusieurs semaines, quel impact sur leur santé? à court terme? à long terme?

Et au delà de mes préoccupations personnelles, je m'inquiète beaucoup pour cette ville qui a beaucoup d'atouts.

Je travaille dans un service départemental qui agrée les structures petites enfance, des crèches ont déjà été fermées par rapport à la pollution de l'air, qu'en sera-t-il à St Maximin pour les crèches mais aussi les écoles?

Enfin d'un point de vue économique, quel impact va-t-il y avoir pour la ville? Oui bien sûr les touristes s'arrêteront toujours pour visiter la magnifique cathédrale mais y séjourneront-ils? Consommeront-ils toujours autant face à ces nuages de fumées?

Pour toutes ces raisons je considère que l'ouverture de la distillerie serait une grave erreur.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Frédérique EHRHART



Garanti sans virus. www.avast.com